

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 15 JUILLET 1899.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1899.

(Voir les n^{os} 83, IX, session de 1897-1898 ; 3, IX et 140, session de 1898-1899, de la Chambre des Représentants ; 111, session de 1898-1899, du Sénat.)

Présents : MM. HOUZEAU DE LEHAIE, ff. de Président, et OTLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le rapport sur le Budget des Chemins de fer pour l'exercice 1898 fut déposé au Sénat le 3 mai 1898 et le projet de loi discuté dans les séances des 4, 5, 6 du même mois.

Dans ce rapport nous lisons ce qui suit :

« Votre Commission doit continuer à regretter que, cette année encore, le budget des chemins de fer, postes et télégraphes se discute à une époque si tardive et que le Sénat va de nouveau se trouver obligé d'écourter la discussion de ce budget important à tous les points de vue.

» Le rapport de votre Commission de *l'année dernière* (1897) indiquait un remède à la situation dans les termes suivants :

» Votre Commission s'est demandé si la solution la plus simple du » problème ne serait pas de se rallier aux idées émises par certains » membres du Sénat, notamment en 1896, lors du vote des crédits » provisoires, de clôturer les exercices budgétaires à une autre date » que celle du 31 décembre. C'est ce système qui est admis en Angle- » terre, où l'année économique se termine le 31 mars, et en Espagne, » où elle finit le 30 juin. En France, la question est à l'étude. Cette » réforme permettrait au Gouvernement de présenter aux Chambres les » budgets dès la rentrée du mois de novembre et donnerait à celles-ci

» le temps nécessaire à un examen sérieux et antérieur à l'exécution des
» dispositions budgétaires qu'elles sont appelées à voter.

» Les budgets votés ainsi en temps utile, nous verrions disparaître
» le régime des crédits provisoires qui ne peut être admis que dans des
» circonstances très exceptionnelles dans un pays soucieux, comme le
» nôtre, de grande régularité.

» Votre Commission appelle l'attention de l'honorable Ministre des
» chemins de fer, postes et télégraphes et du Gouvernement sur cette
» question et la recommande à son examen.

» Votre Commission insiste auprès du Gouvernement pour que cette
» question fasse l'objet d'une étude sérieuse de sa part. »

Le Sénat tout entier s'est associé à différentes reprises aux protesta-
tions émancées notamment de votre Commission contre la discussion tardive
des budgets, mais, malgré ces protestations, malgré toutes les demandes
faites en vue d'obtenir que le Sénat eût le temps d'étudier et de
discuter sérieusement et dans ses détails les situations budgétaires, malgré
aussi les promesses faites plusieurs fois par les Ministres, rien n'a été
changé; bien au contraire, le mal signalé n'a fait qu'empirer, car cette
année ce n'est même pas au mois de mai que le Sénat est saisi du projet de
loi budgétaire, ce n'est que le 6 juillet que la Chambre des Représentants
a adopté le budget des chemins de fer par 110 voix contre 13 et 8 absten-
tions. et ce n'est que vers la fin du même mois qu'il viendra en discussion
au Sénat.

Ce budget nous arrive donc pour ainsi dire en pleine période de
vacances, à la veille de la clôture de la session et, encore une fois, à un
moment où toute discussion sérieuse et approfondie est plus impossible
que jamais.

Dans ces conditions, votre Commission ne peut qu'exprimer à
nouveau tous les regrets qu'elle éprouve de voir non seulement perdurer,
mais s'aggraver une situation abusive et contre laquelle tout proteste.

Il est inadmissible notamment qu'un budget, comme celui qui nous
occupe, qui s'élève en dépenses à près de 140 millions de francs, auquel
se rattachent tant de questions de vitale importance pour notre travail
national et qui comprend, outre les chemins de fer, des branches
comme les postes, les télégraphes et les téléphones, ne puisse, faute de
temps, être l'objet d'un examen consciencieux dans tous ses détails, dont
les moindres peuvent être d'un intérêt considérable.

Bien des questions auraient dû être examinées à fond : pour n'en citer que
quelques-unes, nous indiquerons celle de l'établissement d'un budget spé-
cial des chemins de fer, postes et télégraphes, ayant une forme plus
comptable et plus industrielle, question déjà traitée dans le rapport de
l'année dernière, celle du changement de date de la clôture des exercices
annuels, celle du nouveau régime des voitures de luxe et des résultats de
la suppression des premières classes, comme aussi celle de l'aménagement
défectueux de beaucoup de gares, et surtout de la gare du Midi à Bruxelles,
où le voyageur à l'arrivée est traité en ennemi.

Votre Commission a dû renoncer à traiter ces différentes questions
et bien d'autres; elle en exprime ses regrets et ses protestations. Elle se
borne à indiquer d'une façon très sommaire les points qui auraient surtout

(3)

fixé son attention ; elle demande au Sénat que le budget soit voté parce qu'il lui est impossible que sa protestation aille jusqu'à préconiser le rejet du projet de loi, laissant pour des années futures, alors que l'abus qui sévit aura disparu ou sera atténué, le soin de discuter, comme il mérite de l'être, un budget de l'importance de celui des chemins de fer, postes, télégraphes et téléphones.

Le Rapporteur,
OTLET.

Le ff. de Président,
HOUZEAU DE LEHAIE.